



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE  
HODENT  
DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE  
PONTOISE  
CANTON DE  
VAUREAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

**Séance du 22 juin 2025**

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 11
- Présents : 4
- Votants : 4
- Absents : 7
- Exclus : 0

**Date de convocation :**

18 juin 2025

**Date d'affichage :**

18 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 juin, à 08h00,

Le Conseil Municipal, avait été légalement convoqué en séance ordinaire, le 18 juin 2025 à 20h30 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le dimanche 22 juin 2025 à 08h00.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

**Étaient présents :** Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Joël Le Manach.

**Absents excusés :** Isabelle Branson, Nelly Claës, Fabien Copin, Chloé Journe, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Sébastien Valorz.

Patrice Bonnet a été nommé secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 mai 2025
- Délibération à l'ordre du jour :
  1. Délibération n°2025-25 : Détermination du taux de participation communale aux cartes de transport 2025/2026
  2. Délibération n°2025-26 : Choix des mesures de sécurité routière route de Vernon en agglomération
  3. Questions diverses :
    - ❖ Point d'avancement de la révision du PLU
    - ❖ Cimetière : retour du BE sur le stabilisé
    - ❖ Caravane Sport - Santé
    - ❖ Proposition de convention avec la Mairie de St Gervais pour la mise en place d'un centre de loisirs.

## Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

### 1. Délibération n°2025-25 : Détermination du taux de participation communale aux cartes de transport 2025/2026

M. le Maire présente pour 2025-2026, les tarifs définis par Ile de France Mobilités, après déduction des aides du Conseil Général :

- CSB Lignes régulières : 142.93€ (133.99€ en 2024-2025)
- Imagine'R (lycéens) : 392.30€ (382.40€ en 2024-2025)
- Imagine'R (collégiens) : 187.90€ (178€ en 2024-2025)

Vu le budget communal, le Maire propose de participer financièrement à hauteur du tiers du tarif de chaque carte de transport, soit :

- CSB : 47.63€ (95.30€ restant à la charge des familles),
- Imagine'R pour lycéens : 130.75€ (261.55€ restant à la charge des familles)
- Imagine'R pour collégiens : 62.60€ (125.30€ restant à la charge des familles)

Concernant les élèves boursiers, la commune ne participera qu'à hauteur du tiers du reste à charge pour les familles.

Cette participation communale pourra être une avance déduite directement du montant à payer ou un remboursement effectué en septembre prochain, selon le choix des familles.

La carte Imagine'R « collégiens » sera remboursée sous certaines conditions empêchant l'acquisition de la carte CSB telles que définies dans la délibération du 17 juin 2011 dans la limite des montants proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions faites et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour leur mise en œuvre.

|                 |                                              |
|-----------------|----------------------------------------------|
| Voix pour       | Eric Breton, Patrice Bonnet, Joël Le Manach. |
| Voix contre     | -                                            |
| Voix abstention | Cédric Chiepperin                            |

### 2. Délibération n°2025-26 : Choix des mesures de sécurité routière route de Vernon en agglomération

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie a reçu le 17 avril 2025 une pétition de plusieurs riverains de la route de Vernon. Dans celle - ci, ils mentionnent notamment :

- a) Le bruit des véhicules et les coups de klaxon au niveau de l'écluse,
- b) L'augmentation du trafic qui engendre de plus en plus de bruit,
- c) Le danger pour certains d'entre eux de rentrer chez eux
- d) La pollution.

Les membres présents du Conseil Municipal n'étant pas assez nombreux, cela ne permet pas d'émettre un avis sur ce sujet important ; cette délibération est reportée au prochain Conseil Municipal.

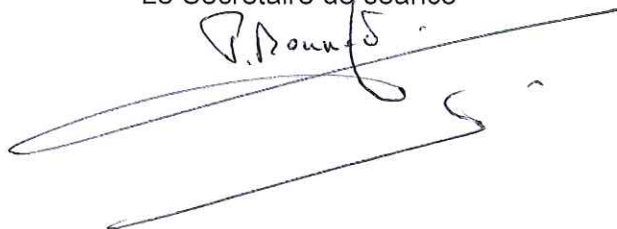
|                 |                                                                 |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------|
| Voix pour       | Eric Breton, Patrice Bonnet, Cédric Chiepperin, Joël Le Manach. |
| Voix contre     | -                                                               |
| Voix abstention | -                                                               |

### 3. Questions diverses

- Point d'avancement de la révision du PLU : l'Enquête Publique aura lieu du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025. 3 permanences en Mairie sont prévues.
- Cimetière : retour du Bureau d'Études (BE) sur le stabilisé. Le BE atteste qu'il n'y a pas d'anomalie notoire quant au revêtement des allées, ni d'inquiétude à avoir sur la pérennité des cheminements. Ce dossier est donc conclu.
- Caravane Sport - Santé : elle fera étape dans la commune :
  - Du 06 octobre 2025 au 19 janvier 2026 pour les personnes de 40 à 70 ans, tous les lundis de 17h à 18h (hors vacances scolaires et jours fériés)
  - Du 10 octobre 2025 au 23 janvier 2026 pour les scolaires, tous les vendredis de 9h00 à 11h00 (hors vacances scolaires et jours fériés).
- Proposition de convention avec la Mairie de St Gervais pour la mise en place d'un centre de loisirs : la commune de Saint-Gervais collabore actuellement avec l'association ADAPTE 95, pour la mise en place d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) destiné aux enfants de 3 à 12 ans. Dans un premier temps, l'ouverture se fera en périscolaire, exclusivement les mercredis, à partir de septembre 2025. Le projet prévoit une capacité d'accueil de 30 enfants, avec des horaires de 07h00 à 18h30.  
Afin de répondre à cette capacité et de fournir un service aux administrés, la commune de St Gervais propose de mettre en place une convention prévoyant une participation des communes adhérentes à 31 € par jour et par enfant. Le Conseil Municipal pense qu'il aurait été plus judicieux de passer par la CCVVS, à moins que cela ne soit lié à un périmètre de compétence. Cette somme n'est pas supportable pour le budget communal et la commune ne pourra donner suite.
- Information sur la réunion publique pour la future construction du lycée à Magny-en-Vexin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h00.

Le Secrétaire de séance



Le Maire  
Eric Breton

